DÉPARTEMENT DU GARD

UZÈS
Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
29	25	28

Date convocation 25/03/2026
N° Délibération 2026-02-02
Secrétaire Séance Sophie MARINOPOULOS

L'An **Deux Mille Vingt Six, le 31 mars à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès

Présent(e)(s) : M. CHAPON Jean-Luc, Mme BONNEAU Muriel, M. VERDIER Fabrice, Mme CABOT Fanny, Mme MARINOPOULOS Sophie, M. BECHEAU LA FONTA Cyril, Mme VALMALLE Marie-Françoise, M. POISSONNIER Bernard, Mme LOPEZ Sylvie, M. MAURIN Jérôme, M. ATTIGUI Guy, Mme BRACKEN Laetitia, M. CLEMENT Olivier, Mme ROLLET Sandra, M. SIMIAND Thibaut, Mme GILET Hélène, M. HURARD Julien, Mme VILLEFRANCHE Isabelle, M. ARNAUD Franck, Mme DUBOIS Michèle, M. GUIBERT Christian, Mme MORENO Mylène, M. HAMON Didier, M. CAUNAN Jacques, M. FONTUGNE Marie Laure.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Mme COY Sylvie, (pouvoir à Mme VALMALLE Marie-Françoise), M. AUJOULAT Jérôme (pouvoir à Mme ROLLET Sandra), Mme JACQUEMART Laurence (pouvoir à Mme BONNEAU Muriel).

Absent(e)(s) non représenté(e)(s) : M. SEROPIAN Frank.

Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-8, L2121-12, L2121-19, L2312-1 et L2121-27-1 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal de la Commune d'Uzès en date du 20/03/2026 ;

CONSIDÉRANT sur les communes de plus de 1 000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur de l'assemblée ;

Le règlement intérieur du Conseil municipal a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne de l'assemblée et notamment :

- Les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions du déroulement du débat sur les orientations budgétaires ;
- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale, diffusées par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 2 abstentions (M. CAUNAN Jacques, Mme FONTUGNE Marie) :

- Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal, annexé à la présente délibération

Le secrétaire de séance,
Sophie MARINOPOULOS

MAIRIE D'UZÈS (Gard)

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :
et publication sur le site de la ville le : 03/04/26

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213003346-20260331-DCM_26_02_0